

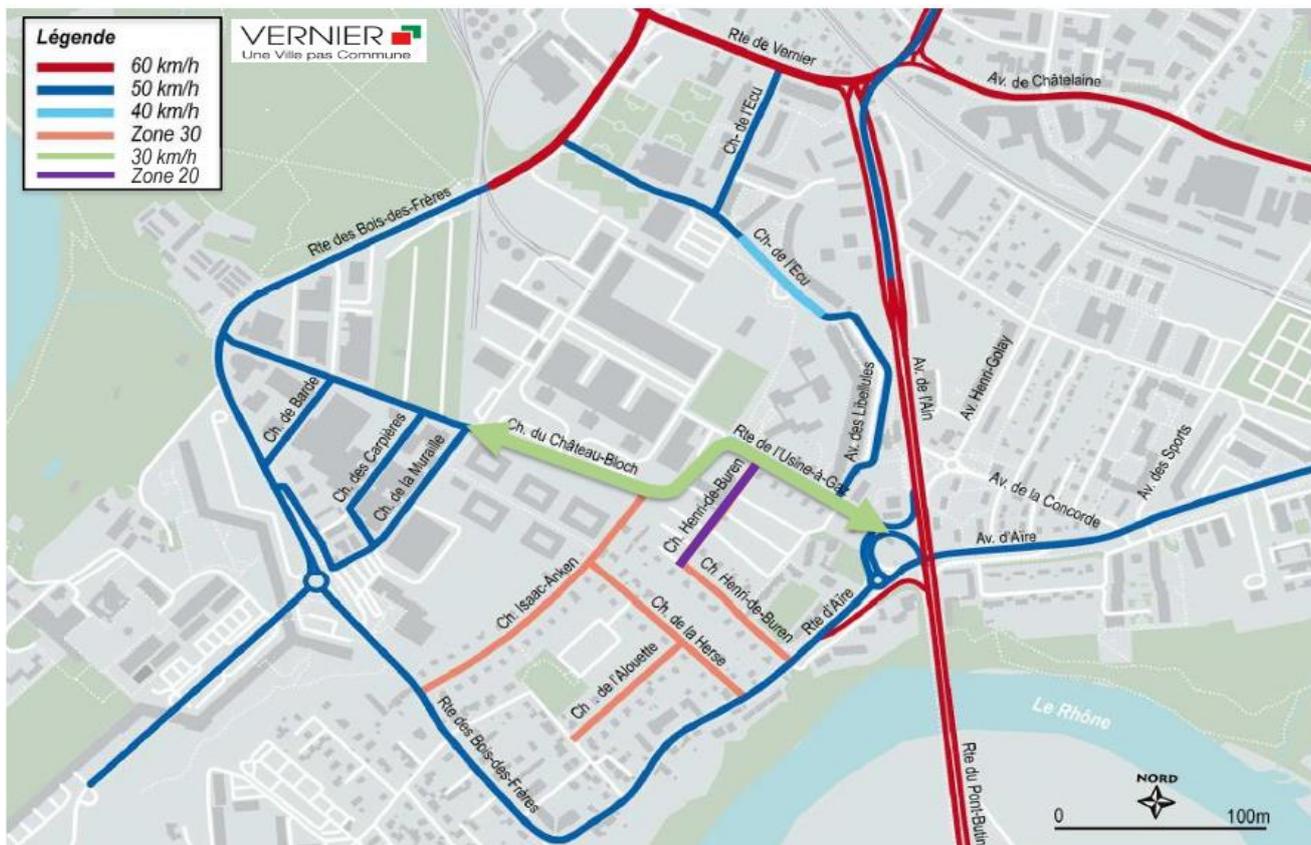
Rapport d'information de la commission du génie civil et des équipements du 19 mars 2024

Rapporteur d'information : Gilles-Olivier BRON

DA 193 – 22.09 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 260'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS HENRI-DE-BUREN, CHÂTEAU-BLOCH ET DE LA ROUTE DE L'USINE-À-GAZ - ANNONCE D'UN DÉPASSEMENT DE CRÉDIT

M. DUMONT, ingénieur civil – chef de projets au Service de l'aménagement (SAM), annonce un dépassement de CHF 32'000.00 sur la DA 193-22.09, crédit voté d'un montant de CHF 260'000.00. Pour rappel, le crédit d'étude porte sur les phases SIA 31 (avant-projet) et 41 (appel d'offres aux entreprises, la confirmation des matérialités et des essences d'arbres, les mesures de gestion du trafic en lien, les dépôts d'autorisations de construire, etc.

M. DUMONT présente le schéma des régimes actuels de vitesse dans le secteur, avec les propositions de modifications prévues dans la DA 193 - 22.09. Il est notamment envisagé de réduire la vitesse sur le chemin de Château-Bloch et la route de l'Usine-à-Gaz, qui font partie du réseau secondaire, et de créer une zone de rencontre (à 20 km/h, avec suppression des trottoirs) au chemin Henri-De-Buren. Le projet communal était d'abaisser la vitesse sur la route de l'Usine-à-Gaz en la mettant en régime 30km/h, ce qui permet de conserver les passages pour piétons. Consulté, l'Office cantonal des transports (OCT) a toutefois poussé à élargir l'étude pour étendre le régime 30 km/h sur le chemin de Château-Bloch, entre le chemin Isaac-Anken et le chemin des Murailles. Ceci pour la raison que le tronçon du projet initial serait trop court et serait surtout alibi pour verbaliser les automobilistes.



Pour le SAM, l'allongement proposé du secteur à 30 km/h est cohérent puisque cela équivaut à la zone résidentielle entre les immeubles de Gordon-Bennet, l'ancienne parcelle Actaris, les villas et l'école des Libellules. Le tronçon entre le chemin des Murailles et la route du Bois-des-Frères, dans la ZILI, resterait en régime 50 km/h.

Le dépassement de crédit de CHF 32'000.00 correspond à un montant de CHF 31'000.00 pour des prestations d'ingénierie complémentaire au crédit déjà voté, auquel s'ajoute la TVA à 8,1% (la « faible » hausse de CHF 1'000.00 supplémentaires s'explique par le fait que la DA 193 - 22.09 ayant été arrondie à la hausse de près de CHF 3'000.00, l'augmentation de la TVA est ainsi partiellement compensée).

Après la présentation de M. DUMONT, qui n'appelle que peu de questions sur les raisons du dépassement annoncé, les commissaires profitent de l'occasion pour obtenir des compléments d'information sur les modifications de vitesses dans le secteur.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) souhaite des précisions sur les vitesses en vigueur dans les rues adjacentes et savoir qui a demandé la baisse à 30 km/h. Elle demande si on a un courrier de l'OCT. M. BUSCHBECK, Maire, répond que l'OCT a donné son avis par oral (on est au stade de la préconsultation) et qu'il faut comprendre par son exigence d'allonger de 130 m le tronçon à 30 km/h qu'il n'est pas opposé à la modification du régime actuellement en vigueur (40 km/h à la hauteur de l'école des Libellules, 50 km/h autour). M. DUMONT précise la démarche administrative lors de projet de réaménagement : le SAM consulte de façon officieuse les organismes appelés à préavisier le projet définitif, de manière à intégrer en amont les diverses remarques pour favoriser l'obtention des autorisations de construire. Sur ce projet, outre l'OCT, l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) a aussi été consulté sur les fosses de plantation. Quant à l'OCT, il rejoint la vision de la Commune sur la hiérarchisation du réseau routier dans le quartier.

Un commissaire (PLR), demande quel est l'impact du récent vote au Conseil national d'une motion par le Conseil national limitant la création de nouvelles zones 30 km/h sur le présent projet. S'il est favorable à ce complément d'études, il pense que ladite motion pourrait avoir un impact lors de la prise en considération du crédit de réalisation. M. BUSCHBECK répond que ladite motion n'est a priori pas rétroactive sur les projets réalisés précédemment. Or, la DA de réalisation sera prochainement déposée devant le Conseil municipal.

Une commissaire (SOC) estime que la présence de l'école des Libellules justifie le passage à la vitesse de 30 km/h.

Le Président (UDC) s'interroge si la Commune va étudier l'impact des modifications sur les entreprises environnantes ; il cite en exemple les embouteillages aux abords du McDonald's.

Pour conclure ce débat sur l'annonce d'un dépassement de crédit, M. BUSCHBECK revient sur une précédente commission du génie civil durant laquelle des commissaires s'étaient inquiétés de la suppression de places de parc sur la route de l'Usine-à-Gaz, notamment pour les entreprises. Il informe qu'une suite favorable sera donnée à cette requête, puisqu'un horodateur sera installé au chemin Henri-De-Buren pour garantir une disponibilité des places.